

Certificat de situation administrative détaillé

(Articles L.322-2 et R.322-4 du code de la route)

Identification du véhicule

Numéro d'immatriculation du véhicule : CB-051-BV
Date de première immatriculation du véhicule : 16/01/2011
Numéro VIN du véhicule (ou numéro de série) : VF34*****06565
Marque : PEUGEOT

Historique du véhicule

06/05/2019 Changement de titulaire
30/01/2018 Changement de titulaire
17/10/2017 Cession (vente)
03/02/2012 Conversion au nouveau format d'immatriculation
02/02/2012 Première immatriculation d'un véhicule d'occasion

Situation administrative du véhicule

- | | |
|---|---|
| - Opposition au transfert du certificat d'immatriculation (OTCI) | - Immatriculation suspendue |
| Aucune | Non |
| - Opposition véhicule endommagé | - Immatriculation annulée |
| Aucune | Non |
| - Procédure de réparation contrôlée | - Véhicule volé |
| Non | Non |
| - Déclaration valant saisie | - Certificat d'immatriculation volé |
| Aucune | Non |
| - Gage | - Certificat d'immatriculation perdu |
| Aucun | Non |
| | - Certificat d'immatriculation duplicata |
| | Non |

Certificat attestant la situation administrative au :

jeudi 18 mars 2021 à 22h36

La valeur du certificat de situation administrative détaillé ne saurait excéder 15 jours, les données étant susceptibles d'évoluer. Le QR code ci-contre renvoie au site <https://histoivec.interieur.gouv.fr> - il permet de vous assurer de la conformité des informations retranscrites et de leurs mises à jour. Ce code sera disponible jusqu'au changement de titulaire et au plus tard jusqu'au 08/04/2021. Au-delà, un nouveau rapport devra être généré.

